

Atteintes dispersées au droit à l'IVG En Europe

BIOÉTHIQUE L'Espagne réduit l'accès à l'IVG des mineures

► En Espagne, les mineures ne pourront plus avorter sans l'accord de leurs parents.
► Les associations de défense des droits des femmes s'inquiètent d'attaques répétées au droit à l'avortement partout en Europe.

Sale temps pour l'avortement en Europe ! Mercredi, le gouvernement espagnol a réformé sa loi sur l'interruption volontaire de grossesse : dorénavant, les mineures ne pourront plus avorter sans le consentement de leurs parents. Mais l'Espagne n'est pas la seule à avoir reculé sur ce droit ces derniers temps.

Alors qu'en juillet dernier, le Portugal votait la fin du remboursement de l'IVG, c'est le parlement polonais qui, ce vendredi même, examinait un texte signé par un demi-million de citoyens visant à interdire totalement l'avortement, qui n'a pourtant jamais été déposé dans ce pays. La Pologne autorisait l'avortement uniquement en cas de viol, de danger pour la santé de la mère ou de risques de dommages

En 2013, les Espagnoles s'étaient mobilisées. © REUTERS

irréversibles pour le fœtus. Le texte proposait d'interdire l'IVG dans ces trois cas et de punir de trois ans de prison tout médecin qui procéderait à des avortements. Après des débats houleux, le texte a finalement été rejeté par le parlement... à quelques voix près (206 voix contre, 178 pour, 10 abstentions).

Les associations de défense des droits des femmes s'inquiètent de ces reculs partout en Europe, qui, par ailleurs, interviennent de plus en plus de façon déournée ou, étrangement, en période creuse, comme cet été. En Espagne par exemple, si le projet de loi de 2013 qui visait à revenir complètement sur le droit à l'avortement avait suscité

des levées de boucliers et de nombreuses mobilisations partout en Europe, la modification de la loi qui vient d'être votée est passée presque inaperçue.

« Il n'y a plus d'attaques frontales, mais on introduit l'idée que l'avortement est une faute » SYLVIE LAUSBERG

Ce vendredi, les Femmes prévoyantes socialistes et leur fédération des centres de planning familial ont déposé un « *recul alarmant pour la santé et les droits des femmes à disposer de leurs corps* ». Pour Sylvie Lausberg, porte-parole de la Plateforme Abortion Right, le cas es-

pagnoi illustre bien les nouvelles façons détournées d'attaquer le droit à l'IVG en Europe : « On n'est plus face à des attaques frontales mais, petit à petit, on introduit l'idée que l'avortement est une faute, un mal à écarter. En Espagne, c'est en disant "pour les mineures, ce n'est quand même pas bien de vivre un avortement, et les parents ont le droit de savoir". De nombreux parents approuveront. Au Portugal, c'est avec l'idée selon laquelle tout le monde n'a pas à payer pour les avortements des autres. Là encore, on recule de l'adhésion... » Les Femmes prévoyantes socialistes pointent quant à elles d'autres menaces. Ainsi en Italie, 80 % des médecins refusent de pratiquer des avortements en invoquant la clause de conscience.

Au niveau belge, les associations de terrain alertent sur la pénurie annoncée de médecins formés pour pratiquer des avortements. Elles pointent aussi les propositions de lois visant à donner un statut aux enfants mort-nés. « Ce qui vient de se passer en Espagne prouve qu'il faut rester vigilant », résume Elodie Malcourant, chargée de mission de la Fédération des centres de planning familial des Femmes prévoyantes socialistes. ■

E.B.L.